

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **18 septembre 2017**

Délibération n° 2017-2117

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Sainte Foy lès Lyon - Oullins

objet : Aménagement de la RD342 et du carrefour avec la RD 50 dans le secteur de Beaunant - Approbation du bilan de la concertation et du programme de l'opération - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 29 août 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 20 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Bret, Mme Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme lehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Eymard (pouvoir à M. Suchet), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Hamelin (pouvoir à M. Huguet), Rantonnet (pouvoir à Mme Gardon-Chemain).

Absents non excusés : MM. Calvel, Boudot.

Conseil du 18 septembre 2017**Délibération n° 2017-2117**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Sainte Foy lès Lyon - Oullins

objet : **Aménagement de la RD342 et du carrefour avec la RD 50 dans le secteur de Beaunant - Approbation du bilan de la concertation et du programme de l'opération - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération de réaménagement de la RD342 et du carrefour avec la RD50 dans le secteur de Beaunant à Sainte Foy lès Lyon et Oullins fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil de la Métropole le 6 juillet 2015.

I - Contexte

La section de la RD342 du secteur de Beaunant à Sainte Foy lès Lyon et Oullins a été aménagée à la fin des années 70 en 2x2 voies pour dévier le trafic de la voie historique dans le quartier de la Libération. Cet aménagement de voirie réalisé dans le lit majeur de l'Yzeron, ainsi que l'urbanisation du secteur, ont eu pour conséquence de réduire les fonctionnalités de l'Yzeron, notamment sa capacité hydraulique en cas de crues, engendrant des inondations sévères et répétées avec des impacts sur les zones habitées situées à proximité.

Le Syndicat de Rivière de l'Yzeron (SAGYRC) conduit un programme d'aménagements hydrauliques visant à réduire le risque d'inondation. Ce programme comprend, notamment, l'élargissement du lit de l'Yzeron dans le secteur de Beaunant, rendu possible par la mise à disposition d'emprises appartenant aujourd'hui au domaine public routier. Ainsi, le profil à 2 x 2 voies de type "voie rapide" de la RD342 doit être réduit et la bretelle du carrefour RD342/RD50 qui permet depuis Oullins de prendre la RD342 en direction du nord doit être supprimée. Ainsi, les travaux d'élargissement de l'Yzeron conduisent à réaménager la RD342 dans le secteur de Beaunant et son carrefour avec la RD50.

Depuis la création de la Métropole de Lyon au 1er janvier 2015, la compétence en matière de voirie du Conseil départemental du Rhône a été transférée à la Métropole. Ainsi, la Métropole est désormais gestionnaire des routes départementales et doit assurer la maîtrise d'ouvrage de la présente opération de réaménagement.

II - Objectifs

La conception de l'aménagement actuel n'a pas permis de soulager la route de la Libération à Sainte Foy lès Lyon du trafic de transit. Par ailleurs, cette voirie très routière a eu pour effet d'aggraver la coupure urbaine, déjà constituée par l'Yzeron, qui enclave le quartier de la route de la Libération et de dégrader la qualité paysagère du vallon.

Les objectifs poursuivis se déclinent de la manière suivante :

- reconfigurer le plan de circulation du secteur en soulageant les voies non destinées à recevoir un trafic de transit,
- réaménager le carrefour RD342/RD50 pour une meilleure qualité fonctionnelle, urbaine et paysagère,
- requalifier la RD342 en reconstituant une trame verte de fond de vallon,
- aménager l'itinéraire cyclable structurant reliant Oullins à Francheville défini au Plan modes doux.

Ce projet constitue l'opportunité d'une véritable requalification urbaine et paysagère du secteur améliorant le cadre de vie des riverains et la mobilité du Val d'Yzeron.

III - Modalités de la concertation préalable

La concertation a été ouverte par un arrêté n° 2017-03-21-R-0208 du 21 mars 2017 en application des articles L 103-2 et suivants et R 103-1 du code de l'urbanisme ; elle s'est déroulée du 3 avril au 12 mai 2017, selon les modalités suivantes :

- un dossier de concertation et un registre destiné à recevoir les remarques du public ont été mis à disposition en Mairie de Sainte Foy lès Lyon, en Mairie d'Oullins, ainsi qu'à l'Hôtel de la Métropole et sur le site Internet de la Métropole,
- des avis de publicité annonçant les dates d'ouverture et de clôture de la concertation préalable ont été affichés au siège de la Métropole et en Mairies de Sainte Foy lès Lyon et d'Oullins,
- un avis de publicité de la concertation préalable a été publié dans le Tout Lyon le 1er avril 2017 et dans le Progrès le 1er avril 2017,
- une réunion publique, réunissant environ 80 personnes, a eu lieu le 13 avril 2017 à la salle Ellipse de Sainte Foy lès Lyon. Elle a eu pour objet la présentation du dossier de concertation et des modalités de la concertation, et d'échanger sur le diagnostic, les objectifs du projet ainsi que les scénarios d'aménagement proposés.

IV - Bilan de la concertation préalable

Ont été recensées :

- 8 contributions en Mairie de Sainte Foy lès Lyon,
- 9 contributions en Mairie d'Oullins,
- 14 contributions sur l'adresse électronique ouverte par la Métropole de Lyon et dédiée au projet,
- aucune contribution sur le registre déposé à l'Hôtel de Métropole.

Les principaux thèmes abordés lors de la concertation ont été :

- le trafic, les conditions de circulation et la sécurité routière :
 - . des contributions interrogent sur le risque de congestion lié à un éventuel accroissement du trafic en lien avec le déclassement des autoroutes A6 et A7 et dans l'attente de la réalisation de l'Anneau des Sciences (ADS).

La première étape de requalification de l'A6-A7 (horizon 2020) vise à engager une mutation de l'axe en lien avec le niveau de trafic actuel. Une baisse progressive du trafic sera recherchée par le déploiement de mesures encourageant les pratiques de mobilités durables (Transport en commun, expérimentation co-voiturage). La requalification en boulevard urbain multimodal de l'axe A6/A7 pourra se poursuivre en lien avec la réalisation de grands projets d'infrastructures tels que le "grand contournement" (Maitrise d'ouvrage État - horizon 2025) et l'Anneau des Sciences (Maitrise d'ouvrage Métropole - horizon 2030),

- . des interrogations sont soulevées quant au choix de privilégier un carrefour à feux par rapport au giratoire.

Dans le cas présent, le carrefour à feux permettra notamment une régulation du trafic (davantage garante de la fluidité du trafic) et apportera par ailleurs la meilleure réponse à la protection des piétons et des cycles,

. des contributeurs craignent que le maintien de feux sur le carrefour de la route de Chaponost ne soit pas opportun après les travaux, et que cela génère de la congestion.

Ce carrefour à feux sera coordonné avec le carrefour RD342/RD50, il régulera le trafic pour réduire les shunts de la route de la Libération ;

. des demandes concernent également le contrôle sanction des vitesses sur la RD342, et la modification du plan de circulation des poids lourds avec interdiction de la route de Chaponost.

Dans les deux cas, cela relève du pouvoir de police du Maire,

. les habitants du secteur du Merlo demandent que le carrefour Merlo/RD50 soit réaménagé pour faciliter et sécuriser la sortie.

Ce carrefour sera réaménagé dans le cadre de l'opération,

- les effets de l'abaissement de la RD342 dans le cadre de la remise à niveau du carrefour RD342/RD50 sur le bruit et le cadre de vie des habitants du Merlo

. des habitants du Merlo s'inquiètent des effets de l'abaissement de la RD342 en termes de covisibilité du trafic et du bruit, ils demandent la conservation du talus, voire la mise en place d'un mur anti-bruit.

L'objectif poursuivi est bien le maintien de la crête de talus actuel de la RD342 côté lotissement du Merlo afin de masquer la RD342 qui sera abaissée progressivement vers le carrefour avec la RD50 et de protéger de fait les habitations contre le bruit ;

- les effets de la suppression de la trémie sur le risque d'inondation du quartier du Merlo

. des habitants du Merlo demandent que les travaux de voirie démarrent après les travaux d'élargissement de l'Yzeron et que la mise à niveau du carrefour n'aggrave pas le risque d'inondation de leur quartier.

L'enchaînement prévu pour les différentes opérations est bien celui-ci. Par ailleurs, un ouvrage hydraulique de décharge visant à ne pas aggraver le risque actuel sera réalisé dans le cadre de l'opération ;

- les aménagements cyclables :

. assez peu de contributions sur ce sujet, mais un consensus pour des aménagements cyclables protégés du trafic et des demandes pour que ces aménagements soient prolongés ultérieurement sur RD342 et RD50 ;

- les conséquences du report de trafic sur la route de la Libération pendant les travaux :

. des craintes concernent la suppression du stationnement en long de la route de la Libération, qui servira d'itinéraire de report, et la création de poches de stationnement pour les riverains et l'activité commerciale est demandée.

Il n'est cependant nullement question à ce stade de supprimer le stationnement à l'échelle du linéaire de la route de la Libération, et notamment au droit des commerces existants. Seules quelques places dans la section sud pourraient être neutralisées afin de faciliter les croisements de véhicules,

. d'une manière générale, la concertation a permis de valider le diagnostic et les enjeux poursuivis dans le cadre de l'aménagement. Le projet est connu et attendu depuis longtemps et son opportunité fait consensus.

V - Programme et enveloppe financière prévisionnelle des travaux

Les objectifs poursuivis pour le réaménagement de la RD342 du secteur de Beaunant et le bilan de cette concertation constituent le programme de l'opération.

Le carrefour entre la RD342 et la RD50 sera mis à niveau avec des feux tricolores. La gestion des carrefours avec feux permet de réguler le trafic, ils apportent par ailleurs la meilleure protection des piétons et des cycles.

La RD342 sera réaménagée à 2x1 voie avec des pistes cyclables bilatérales entre le carrefour avec la route de la Libération (non compris) au sud et le carrefour avec l'avenue de Limburg (compris) au nord. La section courante située au nord de la RD50 comprendra un cheminement piéton côté route de la Libération séparé du trafic par une bande plantée.

L'aménagement cyclable bilatéral en piste a été retenu car il permet une meilleure connexion à l'aménagement cyclable bilatéral de la RD50, facilitera à terme la continuité des aménagements cyclables sur la RD342 et permet de répondre à la demande d'usages cycles au quotidien, tout en restant compatible avec un usage loisir.

La RD50 sera reprofilée et recalibrée avec des trottoirs de 2 mètres et des bandes cyclables entre le carrefour de la route de la Libération et le carrefour de la rue du Merlo.

L'enveloppe financière prévisionnelle des travaux correspondante à ce programme est de 2 900 000 € TTC.

Le programme ne comprend pas les travaux d'éclairage public qui seront réalisés par les Villes.

VI - Individualisation d'autorisation de programme

Les études de maîtrise d'œuvre débuteront en 2018, pour un démarrage des travaux de voirie début 2020, dans la continuité des travaux d'élargissement de l'Yzeron.

A ce stade, une individualisation partielle est demandée permettant de financer les dépenses relatives aux études, au foncier et aux travaux d'accompagnement de l'opération d'élargissement de l'Yzeron et devant permettre de limiter les impacts sur la circulation dans le secteur.

Les besoins en financement sont ainsi estimés à 860 000 € TTC sur le budget principal, 159 932 € TTC ont, d'ores et déjà, été financés à partir de l'autorisation de programme globale Études.

Une demande d'autorisation de programme complémentaire est envisagée en 2019 pour le financement des travaux ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Clôt la concertation préalable en application des articles L 103-6 et suivants et R 103-1 du code de l'urbanisme,

2° - Approuve :

a) - le bilan de la concertation préalable,

b) - le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux.

3° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie à la charge du budget principal, pour un montant de 700 068 € TTC en dépenses, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 108 908 € en 2017,
- 395 324 € en 2018,
- 195 836 € en 2019 sur l'opération n° OP09O5100A,

portant ainsi le montant d'autorisation de programme à 860 000 € TTC sur cette opération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 septembre 2017.